

Règlement du Tzoumaz Trail Blanc



1. Organisation

L'Office du Tourisme de La Tzoumaz dispose des statuts officiels. Elle organise le Tzoumaz Trail Blanc.

2. Epreuve

Le Tzoumaz Trail Blanc est une course qui se déroule dans et aux alentours de la station de La Tzoumaz sur un tracé de 17km avec 882m de D+.

3. Environnement

Les organisateurs attachent une grande importance à l'environnement. Il est impératif de respecter la nature et de suivre les chemins balisés. Il est strictement interdit de jeter des déchets dans la nature. Tout concurrent coupable d'une telle infraction sera immédiatement disqualifié.

4. Conditions de participation et catégorie

Toute personne suffisamment entraînée peut participer au Tzoumaz Trail Blanc.

Les catégories sont les suivantes :

Juniors filles : 19 ans et plus jeune

Juniors garçons : 19 ans et plus jeune

Elites dames : 20 à 39 ans

Dames 1 : 40 ans à 49 ans

Dames 2 : 50 ans et plus

Elites hommes : 20 à 39 ans

Hommes 1 : 40 à 49 ans

Hommes 2 : 50 à 59 ans

Hommes 3 : 60 et plus (si plus de 5 concurrents)

5. Informations COVID*

Pour toutes les concurrentes et tous les concurrents qui souhaitent participer au Tzoumaz Trail Blanc 2022, le certificat Covid est obligatoire. Des contrôles seront effectués à la remise des dossards et au départ. Chaque participant recevra un bracelet qui lui permettra de voyager librement dans l'espace de la manifestation. Le port du masque lors de la remise des dossards est obligatoire. Aucun test n'est possible sur place.

6. Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent via le site internet avant le 26 janvier à minuit. En cas d'annulation d'une inscription, aucun remboursement n'est effectué sauf sur présentation d'un certificat médical. Il doit être remis à l'organisation avant le départ de la course. La finance d'inscription est de fr. 50.- via MSO-Chrono. Ce prix sera majoré de fr. 10.- dès le 17 janvier 2022. Pour les juniors, la finance d'inscription est de fr. 30.- et majorée de fr. 10.- dès le 17 janvier 2022.

7. Remise des dossards

La remise des dossards a lieu le dimanche matin, de 7h00 à 8h30 dans la salle communale à La Tzoumaz (à côté de l'Office du Tourisme). Le dossard doit être mis à l'emplacement désigné par le chronométrateur.

8. Matériel

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable
- Sac à dos
- Couverture de survie
- Jambes et bras entièrement couverts
- Veste manche longue
- Gants
- Gobelet de 2dl
- Bonnets/ bandeau

Les bâtons et les crampons pour chaussures de trail (par exemple Yaktrak, Nortec, ...) sont autorisés mais les chaussures à pointes (pour le cross ou les pistes d'athlétisme) ainsi que les raquettes à neige sont interdites.

Il est recommandé de s'habiller en fonction de la météo.

9. Sacs coureurs

Dépôt des sacs à la piscine communale à côté de l'office du tourisme lors de la remise des dossards.

10. Ravitaillement

Un poste de ravitaillement se situe au km 9 ainsi qu'à l'arrivée. Il est possible d'y trouver du thé chaud, de l'eau, du coca cola, du chocolat, des biscuits salés et sucrés et des fruits secs.

11. Abandon – assistance - sécurité

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement aviser le responsable du secteur le plus proche. Il doit lui remettre son dossard. Il devra regagner l'arrivée par ses propres moyens.

Un poste de sécurité est implanté au même endroit que le poste de ravitaillement. Le personnel sanitaire est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Une barrière horaire sera mise en place au ravitaillement à 12h00.

12. Prix souvenir – récompenses – bon repas

Chaque coureur qui termine sa course, toutes catégories confondues, reçoit un prix souvenir. Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense lors de la remise des prix. **Leur présence sur le podium est obligatoire. Aucun prix ne sera envoyé.**

La remise des prix se déroule dès 13h30 dans la salle communale.

Tous les concurrents du trail reçoivent un bon repas. Il sera partagé dans la salle communale.

13. Assurances – responsabilité civile / Assurance individuelle accident

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'épreuve. Cette assurance RC garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

14. Jury

Un jury, composé du directeur de course, du président du CO et d'un représentant de MSO-Chrono, régit tous les cas non prévus dans ce règlement. Un recours par écrit est possible contre toute décision moyennant le dépôt d'une caution de fr. 500.-.

La Tzoumaz, octobre 2021

Pour le comité d'organisation,
Pierre-André Reuse, président
Bernard Mayencourt, chef technique

* En raison des conditions sanitaires actuelles, des modifications peuvent avoir lieu à tous moments.